

■ **Darfina SA**, à Genève, gestion et placement de titres, avoirs, fonds (FOSC du 10.06.1999, p. 3896). La société dissoute de fait n'a plus d'actifs réalisables. Par conséquent, elle est radiée d'office conformément à l'art. 89 ORC.

Journal no 1478 du 03.02.2004
(02111066 / CH-660.0.575.984-2)